



APPEL A PROPOSITION ASSOCIATIVE

SAVAP - SPORTS ANIMATIONS VACANCES A PAU ANNEE 2021

La Ville de Pau met en place chaque année des activités éducatives sportives et/ou culturelles à destination des jeunes paalois âgés de 10 à 17 ans pendant les vacances scolaires, via le dispositif Sports Animations Vacances A Pau (SAVAP).

Ces activités sont organisées par la Direction des Sport et ont pour but de :

- proposer des activités éducatives sportives et culturelles
- permettre à chacun la découverte de nombreuses disciplines qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer
- sensibiliser les enfants au développement durable

Le SAVAP fonctionnera en 2021 pendant les jours ouvrables, durant les **vacances d'Hiver** (du lundi 08 au vendredi 12 février 2021), les vacances de **Printemps** (du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021), lors des mois de **juillet** (du lundi 12 au mardi 29 juillet 2021) et d'**août** (du jeudi 02 au vendredi 20 août 2021), et durant les vacances de **Toussaint** (du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2021).

Ce dispositif offre un choix d'activités éducatives sportives et culturelles important et diversifié en partenariat avec les acteurs associatifs locaux.

Chaque année, la Ville de Pau fait appel au volontariat des associations pour proposer la découverte d'activités encadrées.

La ou les propositions doivent correspondre à une activité éducative culturelle et/ou sportive destinée à des jeunes de 10 à 17 ans (ou par tranche d'âge 10/13 ans et 14/17 ans).

Les animations d'une durée de 3 heures se dérouleront à partir de 14h.

Certaines situées à l'extérieur de Pau pourront être envisagées sur 1 journée de 9h à 17h (trajet à partir de Pau).

Pour les animations hors de Pau, la proposition devra comporter un descriptif de l'accueil des enfants notamment au niveau sécurité des installations ou du lieu.

Le SAVAP accueille également des enfants en situation de handicap. **Les structures labellisées « Sport Adapté » devront en faire état.**

Les activités éducatives sportives et/ou culturelles devront être encadrées par du personnel diplômé (BE, MF) et dans le respect des contraintes juridiques en matière d'animation d'enfants.

Seule la Ville de Pau est habilitée à communiquer sur ce dispositif.

La collectivité étudiera le moment venu l'ensemble des dossiers qui lui sera parvenu dans le délai requis. Elle appréciera l'intérêt de chaque proposition et retiendra celles qui seront en adéquation avec l'action éducative portée par la Ville dans le cadre de ce dispositif.

Le principe de base de la participation des associations à ce dispositif est le volontariat, toutefois une demande d'accompagnement financier, pourra être étudiée. L'aide éventuelle octroyée contribuera à financer uniquement **une part des charges prévisionnelles du budget d'organisation des activités concernées**.

Dès lors, si votre proposition d'intervention :

- **se fait à titre gracieux**, veuillez adresser votre dossier à l'adresse suivante :

Direction Sports/Éducation de la Ville de Pau
Service Dispositifs Éducatifs et Sportifs
Complexe de Pelote
Boulevard du Cami-Salié
64000 Pau
direction.sports@ville-pau.fr

- **intègre un soutien financier de la part de la Ville de Pau**, veuillez adresser votre demande de subvention accompagnée de votre dossier selon la procédure ci-dessous :

En premier lieu, se connecter sur le site internet de la Ville de Pau pour effectuer une demande de subvention en ligne.

Ensuite, formaliser votre demande d'aide municipale en remplissant surtout une fiche d'action spécifique avec son budget prévisionnel correspondant, et en transmettant obligatoirement en pièce jointe votre dossier d'intervention éducative et le RIB de l'association.

Pour tous renseignements complémentaires sur cette procédure de subvention, vous pourrez joindre le Service Partenariat de la Direction Sports/Éducation (05.59.27.85.80, Poste 3326).

Les éléments du dossier à transmettre :

L'association :

- Statuts de l'association et déclaration en préfecture
- Une note de présentation des missions et actions de l'association (projet associatif)
- Un budget prévisionnel de l'action
- Une note présentant les actions déjà réalisées dans ce domaine et les éventuels partenaires.

L'action :

Pour chaque animation proposée, une fiche de présentation de l'activité éducative sportive et/ou culturelle comprenant les informations suivantes :

- Titre de l'activité
- Objectif de l'activité
- Type d'activité : sportive et/ou culturelle
- Intérêt pédagogique
- Description détaillée de la proposition
- Jour et période envisagés
- Public cible : 10-17 ans (divisible éventuellement en 10-13 ans et 14-17 ans)
- Nombre maximal de participants
- Une copie des diplômes du personnel encadrant
- Une copie de la carte professionnelle
- Coût prévisionnel détaillé de l'action

Attention, il est demandé une fiche par action proposée.

Étapes de l'appel à mobilisation associative :

- Le demandeur envoie l'ensemble des éléments du dossier demandés ci-dessus à la Direction des Sports avant **le vendredi 25 septembre 2020**.
- La sélection des activités sur la base de l'ensemble des critères définis ci-dessous sera réalisée par un jury composé d'élus et d'agents de la Direction Sports/Éducation.
- Critères d'appréciation des demandes et de sélection des activités :
 - La conformité du dossier
 - L'adéquation de l'activité avec les objectifs de l'appel à proposition
 - Le montage budgétaire du projet de chaque activité
 - Les références sur des activités similaires
 - La qualité de la prise en compte des critères sociaux et environnementaux
- L'association retenue sera amenée à signer une convention précisant les modalités de réalisation des activités et s'engage par ailleurs à fournir un bilan complet à l'issue de l'opération.

Date de retour des dossiers :

Date limite des dépôts des propositions : **vendredi 25 septembre 2020**